

N° 2451 /AIRP

Abidjan, le 10.11.2022

**NOTE D'INFORMATION  
APPEL A CANDIDATURE POUR LE RACHAT  
D'OFFICINE DE PHARMACIE**

L'AIRP informe Mesdames et Messieurs les Pharmaciens titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, intéressés **par le rachat d'officine de pharmacie**, que l'officine de pharmacie ci-dessous est en vente :

**PHARMACIE SAINTE ESPERANCE**, sise à Diegonéfla.

**La date limite de dépôt des dossiers auprès de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) est fixée au 25 novembre 2022 à 17 h.**

**Les pièces constitutives du dossier de demande de rachat sont listées en annexe de la présente note d'information.**



**Dr Assane COULIBALY**

**Ampliations :**

- Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Maladie Couverture Maladie Universelle	01
- DGSP	01
- IGSP	01
- CNOP	01
- UNPPCI	01
- SYNACASS-CI	01
- Grossistes - Répartiteurs	01

**PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER  
DE DEMANDE DE RACHAT  
D'OFFICINE DE PHARMACIE**

Le dossier de demande de rachat d'officine de Pharmacie doit comporter :

- Une demande de rachat adressée au Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle précisant la ou les pharmacies concernées ;
- Une copie du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, certifiée conforme à l'original ;
- Une attestation d'équivalence ou d'homologation du diplôme pour tout diplôme obtenu à l'étranger ;
- Une attestation d'inscription au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens ;
- Tout document justifiant d'un minimum de cinq (05) ans d'ancienneté dans l'exercice de la profession pharmaceutique (attestation de travail, certificat de travail...);
- Un extrait d'acte de naissance daté de moins d'un (1) an (original) ;
- Un certificat de nationalité daté de moins d'un (1) an (original) ;
- Un casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois (original) ;
- Un Curriculum Vitae détaillé, daté et signé.

**NB : La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 novembre 2022 à 17 h.**